



**COMPTE RENDU
CTAC UNIQUE
du 10 SEPTEMBRE 2019**

Sous la présidence de Madame Sabine FOURCADE, Secrétaire générale des ministères sociaux, assistée de M. Eric LEDOS, Chef de service Adjoint du DRH, Mesdames GUYON et CUVILLIER de la Direction des Sports, M. QUENEHERVE directeur des Sports, Mme BRISSET, Directrice de la DSI, Mmes CHAPPUIS et CISERANE du bureau de l'animation du dialogue social de la DRH, M. ELISSABIDE et Mme ZIADI du bureau des statuts de la DRH ;

- pour les représentants du personnel : Raphaël COMBEAU (**UNSA ITEFA**) Léonide CESAIRE (**experte UNSA ITEFA**), CATELAN et PANNIER (UNSA EDUCATION), Mrs BYHET (SGEN CFDT), TELLE et DELAYE (CFDT) M. GUTIERREZ (SMASST CGT), Mmes BATREL, BERNARD et HAESTY (CGT).

La présidente vérifie que le quorum est atteint et la CFDT accepte le mandat de secrétaire adjoint de séance.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Avis sur le projet de décret portant modification du décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales ;
- Avis sur le projet de décret portant modification du décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2005 portant organisation des directions et sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Avis sur le projet d'arrêté désignant une opération de restructuration au sein des ministères chargés de la jeunesse et des sports et fixant les conditions d'attribution de la prime de restructuration et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, du complément indemnitaire d'accompagnement et de l'indemnité de départ volontaire ;
- Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Les deux points suivants pour information :

- Point d'étape sur la mise en œuvre de la circulaire du PM du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail ;
- Démarche « diversité et haute fonction publique » ;

sont reportés au prochain CTAC du 24 septembre matin.

La présidente invite les organisations syndicales à prononcer leur déclaration liminaire et informe les participants qu'elle ne pourra présider toute la réunion et sera remplacée par Eric LEDOS.

La CGT (Robert GUTIERREZ) fait une déclaration au nom des agents du secteur de la jeunesse et des sports approuvée par l'**UNSA** (Thierry CATELAN) qui regrette l'absence d'information sur les missions de l'agence du sport et sur le stress que subissent les agents dans ce contexte d'incertitude. Thierry CATELAN a remercié le directeur pour le travail accompli en l'absence d'information de la part des services du PM et de Bercy.

➤ **Projet de décret modifiant le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un SGMAS**

Il ne s'agit pas d'une réforme globale mais une adaptation de l'organisation à l'évolution des missions dévolues au secrétariat général.

1°) - **La disparition de la DGP puis la suppression de la fonction de DGP**, l'attribution du pilotage des DIRECCTE au SGMAS, la fusion des DIRECCTE et DRJSCS au niveau régional, des DDJSCS et des UD des DIRECCTE au niveau départemental conduirait à la création d'un poste de chef de service chargé du pilotage et de la coordination des missions travail, emploi, formation professionnelle, cohésion sociale et jeunesse et sports.

Une convention de gestion sera signée entre le SGMAS et les ministères économiques et financiers.

2°) - La suppression de la fonction de délégué ministériel aux missions locales (DMML), cette délégation avait été supprimée en 2018 mais pas le poste de délégué. Les missions de cette délégation ont été confiées à la DGEFP en collaboration avec la DJEPVA.

3°) – Création d'un centre national de ressources au sein de l'ARS NOUVELLE AQUITAINE destiné à appuyer les ARS ultramarines à compter du 18 septembre 2019.

4°) Transformation de la DSI en DNUM (direction du numérique) accompagnée d'un redéploiement d'une offre de conseil et d'appui des ministères, des directions et services déconcentrés, d'une « fabrique numérique » (incubateur), d'une entité en charge des services numériques étendus offerts aux agents et la conception et le pilotage des systèmes d'information mutualisés des ARS en lieu et place de la DSSIS.

La CLC de la DSI se réunira jeudi 12 septembre matin et la concertation avec les agents se poursuivrait.

Une étude d'impact a été transmise à la DRH pour diffusion aux membres du CHSCT-AC.

L'UNSA ITEFA a soulevé la question du non-respect du parallélisme des formes entre le décret du 12 août 2013 et le projet présenté qui ne passera pas en CTM, contrairement au décret précédent.

La présidente a précisé que s'agissant d'une simple réorganisation, le seul avis du CTAC UNIQUE est requis et pas l'avis des CTM.

Sur l'avis défavorable émis par le CTS des DIRECCTE le 11 juillet dernier, la présidente reconnaît que l'interprétation des ministères sociaux est différente de celle des ministères financiers ainsi que de la DGAFP et précise qu'elle maintient

son interprétation et continuera à représenter les projets qui recueilleront un avis unanimement défavorable en comptabilisant les votants présents au moment du vote, en appliquant strictement le texte. Elle précise n'avoir aucun pouvoir de remettre en cause ce qui a été fait et validé par la DGAFP et les ministères financiers.

Elle maintient que l'organisation du secrétariat ne nécessite pas l'avis des CTM contrairement à son action.

Les représentants du personnel regrettent l'absence d'organigramme, le langage spécifique des informaticiens utilisé dans la présentation des articles relatifs à la direction du numérique et soulignent une évolution dans le bon sens qui réduit voire supprime, en tout cas dans le texte, une sous-traitance générale qui conduisait les agents de la DSI à se sentir marginalisés. Ils s'interrogent sur le reclassement des agents dans le cadre du plafond d'emplois. Ils ont attiré l'attention de la présidente sur l'inquiétude des agents dans le contexte de la réorganisation de l'administration centrale et de l'OTE et de l'absence d'information communiquée à leurs représentants.

La directrice de la DSI précise que « personne n'est laissé au bord du chemin » et que la transformation se déroule avec les agents.

La présidente rappelle toutefois que les ministères sociaux doivent diminuer leur effectif de 2,5 %.

L'UNSA ITEFA estime que le dialogue social est confisqué par une lecture toujours plus « souple » des textes.

Une suspension de séance est accordée aux représentants du personnel avant le vote.

A l'issue de celle-ci, **vote contre à l'unanimité (4 CFDT, 3 UNSA, 3 CGT).**

Le projet sera représenté lors de la reconvoction du CTAC UNIQUE.

- **Projet de décret portant modification du décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative.**

La création de l'Agence du sport au 24 avril dernier conduit à une restructuration de la direction des sports avec un effectif cible de 124 ETP en 2020 contre 134 à fin 2019 sur une base de 144 actuellement.

L'UNSA Éducation explique la perte d'une partie des ETP (6 départs en retraite, 7 transferts à l'Agence du sport) et interroge sur le différentiel.

2 agents seraient partis dans le cadre d'une évolution professionnelle mais il subsiste un delta de 5 et aucune précision n'est apportée par la direction.

Une suspension de séance est accordée et un vote unanimement défavorable émis.

Le projet sera représenté lors de la reconvoction du CTAC UNIQUE.

➤ **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2005 portant organisation des directions et sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

La direction des sports est structurée autour de trois sous-directions et un service à compétence nationale dénommé « centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs ».

L'organigramme présenté aurait été construit en concertation avec les agents et les représentants du personnel de la Direction des sports.

Les représentants du personnel font part de leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre de l'OTE, la réorganisation des académies prévue par l'instruction de l'éducation nationale et le devenir des agents.

Une suspension de séance est accordée et un vote unanimement défavorable émis.

Le projet sera représenté lors de la reconvoction du CTAC UNIQUE.

➤ **Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration au sein des ministères chargés de la jeunesse et des sports et fixant les conditions d'attribution de la prime de restructuration et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, du complément indemnitaire d'accompagnement et de l'indemnité de départ volontaire**

Les représentants du personnel ont jugé que dans la mesure où ils refusent les projets de réorganisation ils ne peuvent voter favorablement ni même s'abstenir sur ce projet d'arrêté de désignation d'une opération de restructuration car cela reviendrait à entériner les projets de restructuration qu'ils refusent.

Un vote unanimement défavorable est émis.

Le projet sera représenté lors de la reconvoction du CTAC UNIQUE.

➤ **Projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**

Ce projet avait été présenté pour information lors du CTAC UNIQUE du 17 juillet dernier.

L'IGéSR sera effective au 1^{er} octobre prochain et comptera 280 membres issus des quatre inspections générales qui la constituent (100 Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, 148 Inspecteurs généraux de l'éducation nationale, 22 Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, 10 Inspecteurs généraux des bibliothèques).

Installés avenue de France, ils rejoindront le bâtiment de l'enseignement supérieur rue Descartes dès la fin des travaux de rénovation à la fin du premier semestre 2020.

Dès le 1^{er} janvier 2020 ils seront affectés sur le programme 214 –programme support de l'éducation nationale.

Ce projet recueille :

- **Avis favorable : 2 UNSA**
- **Abstention : 8 (1 UNSA ITEFA, 4 CFDT, 3 CGT).**

- ✓ Le prochain CTAC UNIQUE est programmé le 24 septembre matin.

Une réunion OTE devait se dérouler l'après-midi, mais compte tenu du mouvement annoncé la réunion OTE est reportée.

- ✓ Le CTAC UNIQUE reconvoqué suite aux avis unanimement défavorables est prévu le 27 septembre matin.

